

QUELQUES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA PÊCHERIE ARTISANALE BENINOISE DE POINTE-NOIRE (CONGO)

Bertrand GOBERT

Centre ORSTOM. Fort-de-France. Martinique.

Abstract

The foreign artisanal fishery of Pointe-Noire (Congo) significantly evolved since its beginning, in the 1950s, by the number of fishermen and canoes, as well as the fishing techniques used and by its socio-economic organization. The fishery for *Sardinella* by surface gill-nets, its main activity, is based on common ownership and savings, thus allowing partial reinvestment of fishing revenues, the riskier (such as bottom gill-net) being left to individual initiatives. Besides its important role of providing to the region of Pointe-Noire and the indirect employment created, the foreign fishery employs many congolese fishermen, in a permanent or very occasional way. However, no improvement effect seems to have taken place in favour of the local artisanal fishery.

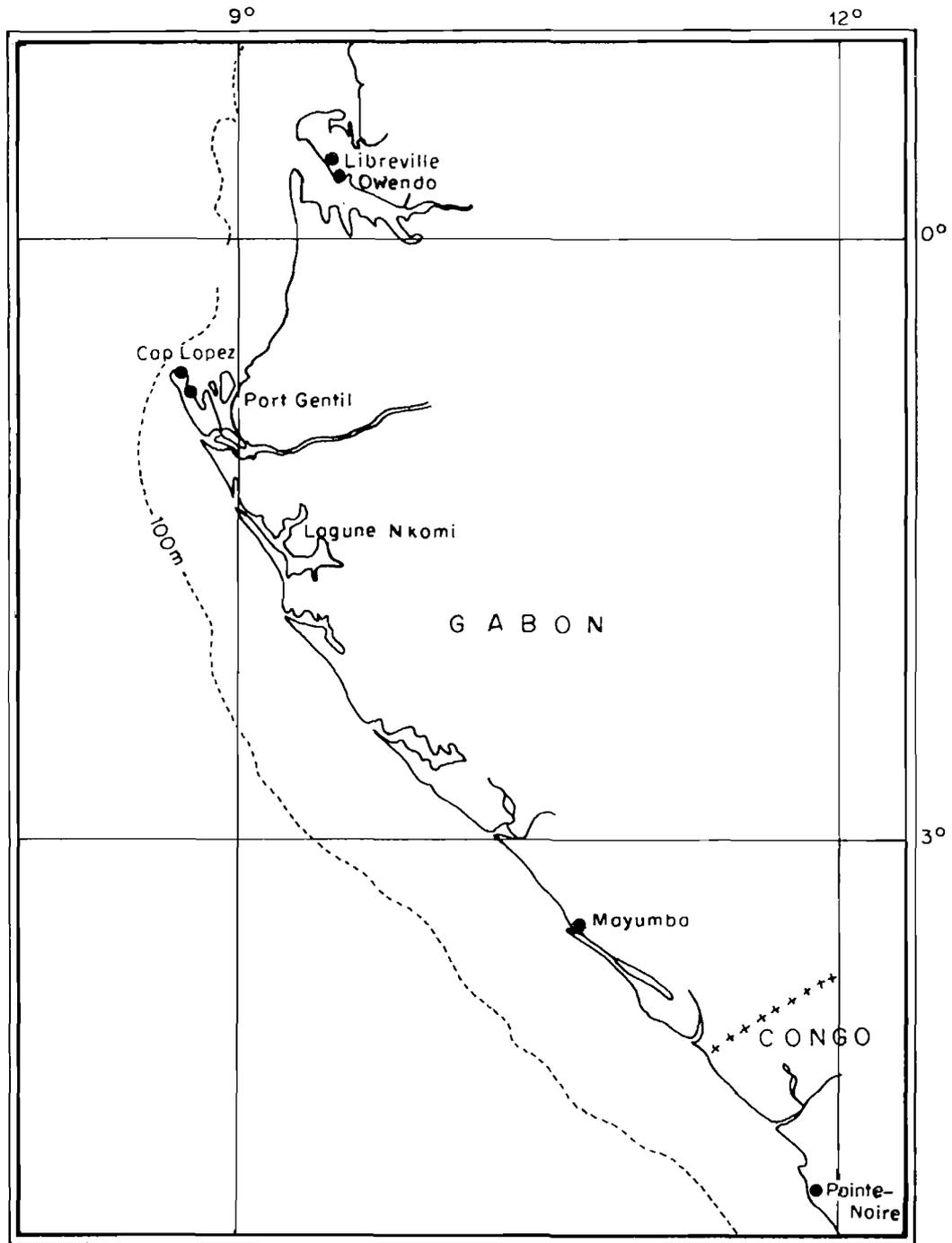
Résumé

La pêche artisanale étrangère de Pointe-Noire, dite « béninoise », a significativement évolué depuis ses débuts, dans les années 1950, tant par ses effectifs en hommes et en pirogues, que par les moyens techniques et socio-économiques mis en œuvre. La pêche de la sardinelle au filet maillant de surface, qui en est l'activité principale, repose sur la propriété et l'épargne collectives, qui assurent le réinvestissement partiel des revenus, les pêches où les risques sont plus élevés (filet dormant de fond) ne sont pratiquées qu'à titre individuel. Outre son rôle essentiel d'approvisionnement en poisson de la région de Pointe-Noire et les emplois indirects qu'elle crée, la pêche béninoise emploie de nombreux pêcheurs congolais, de façon permanente ou très occasionnelle ; cependant, aucun effet d'entraînement ne semble s'être produit au profit de la pêche artisanale locale.

Introduction.

Depuis plusieurs décennies, un des traits marquants de la pêche maritime artisanale dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du golfe de Guinée, est le courant migratoire de certaines ethnies de pêcheurs, s'établissant de façon provisoire ou définitive sur les côtes d'autres pays de la région. Au début du siècle existaient déjà des mouvements saisonniers de faible amplitude le long des rivages de la Gold Coast et de la Côte-d'Ivoire (GRUVEL, 1913), mais ce n'est que plus tard que ce phénomène a pris une dimension régionale : depuis la 2^e guerre mondiale, la plupart des pays, de la Guinée Bissau au Congo, ont été concernés, que ce soit en tant que pays d'origine ou pays d'accueil. A titre d'exemple, dans un échantillon de 23 chefs de compagnie béninois de Pointe-Noire, 10 avaient déjà pêché dans un ou plusieurs des pays suivants (en plus du Bénin et du Congo) : Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Libéria, Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, Nigéria, Gabon.

Le principal foyer d'émigration est l'ensemble Ghana-Togo-Bénin. GERLOTTO *et al.*, 1979, estiment que plus de 2 000 pirogues ghanéennes se sont répandues dans le golfe de Guinée, d'où sont originaires les pêcheurs Ewe et Fanti (Ghana), Pla et Pedah (Bénin, Togo) et Yoruba (Bénin, Nigeria) qui forment la majorité des émigrants. La présence de ces communautés étrangères a joué ou joue encore un rôle important dans les pays hôtes, en particulier quant à l'approvisionnement en poisson des marchés locaux, comme en Côte-d'Ivoire (LASSARAT, 1958 ; BOUBERI *et al.*, 1979), en Sierra Leone et au Nigéria (LAWSON et ROBINSON, 1983), au Cameroun (LAURE, 1958), ainsi qu'au Gabon et au Congo (cf. carte). Cette présence peut également se traduire par une évolution des pêcheries artisanales locales : introduction de nouvelles embarcations ou techniques de pêche, formation des pêcheurs, etc.



Localisations des pêcheries artisanales étrangères au Congo et Gabon.

La pêche étrangère, dite « béninoise », établie au Congo, est relativement connue, tant sous l'aspect des techniques utilisées et des statistiques de débarquement, que de son organisation socio-économique. La présente étude analyse le fonctionnement et l'impact local de cette pêche, à partir de certains résultats de l'étude socio-économique de la pêche artisanale au Congo, entreprise par le Centre ORSTOM de Pointe-Noire⁽¹⁾. L'auteur tient à remercier MM. YOPA et M'FINA de l'ORSTOM, dont la contribution a été essentielle, et les pêcheurs Popoh, en particulier leur chef, M. KASSA, qui ont toujours accepté de répondre à nos questions.

Origine et développement.

La première observation chiffrée sur les pêcheurs étrangers de Pointe-Noire fut publiée en 1955 (ROSSIGNOL), mais VENNETIER (1968) fait état de la présence de pêcheurs Popoh parmi les immigrants d'Afrique occidentale en 1937. Il est donc probable que leur nombre s'est maintenu pendant longtemps à un niveau très faible, avant d'augmenter de façon appréciable. La figure 1, construite à partir de données d'origines diverses (organismes scientifiques, administration, missions d'experts⁽²⁾) permet, à défaut de suivre année par année les effectifs du parc piroguier, d'en retracer l'évolution générale.

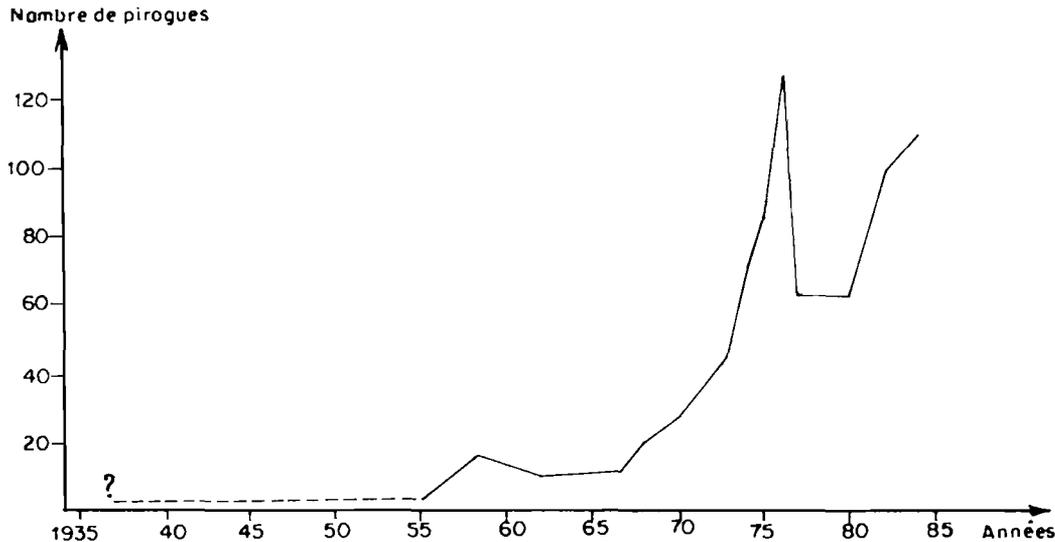


FIG 1. — Evolution du nombre de pirogues étrangères basées à Pointe-Noire.

Alors qu'elle n'avait pas encore atteint une taille très importante, la colonie Popoh a vu sa croissance interrompue en 1962 par les événements politiques qui ont contraint la plupart des étrangers à quitter le Congo. Son extension reprit de façon accélérée à la fin des années 1960 et surtout au cours des années 1970, jusqu'en septembre 1977 où des mesures d'expulsion furent prises à l'égard de tous les étrangers en situation irrégulière. Le mouvement migratoire se rétablit en 1979, sans pour autant conduire aux effectifs atteints en 1977. Si les Béninois forment actuellement la majorité de la communauté étrangère (sur 110 pirogues Popoh, 104 sont béninoises, 5 togolaises et 1 ghanéenne), il n'en a pas toujours été ainsi : DHONT note qu'en 1962, le village des pêcheurs de Pointe-Noire comptait 10 Dahoméens, 21 Togolais et 34 Ghanéens.

La plupart des pêcheurs béninois de Pointe-Noire sont d'ethnie Pla ou Pedah, regroupés en général sous le nom de Popoh. Avant d'entreprendre des migrations comme celle qui les a conduits au Congo, ces deux groupes ont eux-mêmes bénéficié de l'apport de pêcheurs étrangers : en effet, leur activité de pêche, lagunaire à l'origine, s'est exercé sur le littoral à partir du XVIII^e siècle, mais ne s'est vraiment développée qu'avec l'arrivée, vers 1920, des premiers pêcheurs saisonniers ghanéens (Keta) qui y ont introduit des techniques plus performantes, notamment la grande pirogue Fanti et la senne de plage (PLIYA, 1980 ; HODONOU, 1971).

Evolution technique de la pêcherie.

Les pirogues popoh, fabriquées pour la plupart au Ghana, sont constituées d'un fond monoxyle rehaussé de 2 ou 3 bordées rapportées augmentant le franc-bord de 20 à 30 cm. Plusieurs bancs transversaux assurent la rigidité de l'ensemble et supportent les filets lors des trajets de la pirogue. La direction est assurée par un homme debout à l'arrière et manœuvrant un grand aviron maintenu par anneau de cordage. Ces pirogues sont en général abondamment décorées de motifs géométriques et d'inscriptions colorées parmi lesquelles figure le nom de la compagnie à laquelle elles appartiennent.

(1) Les coûts et les revenus des unités de pêche béninoises, qui ont fait l'objet d'une étude préliminaire de CHABOUD (1982), ne sont pas traités ici, le suivi quotidien de l'activité de plusieurs unités de pêche congolaises et béninoises sur un cycle annuel étant actuellement en cours.

(2) ROSSIGNOL (1955) ; DHONT (1963) ; SAMBA (1970) ; NIEL (1973) ; LAMENDOUR et TICHINE (1976), M'FINA (1979) SCET-International (1980) ; CHABOUD (1982).

En une trentaine d'années, la longueur des pirogues a évolué : alors que celles que décrivait ROSSIGNOL en 1955 mesuraient environ 8 m de long, les longueurs moyennes calculées sur des échantillons de pirogues en 1973 (NIEL) et en 1981 (GUEREDRAT) sont respectivement de 9,30 m et de 11,35 m. Cette augmentation de taille s'inscrit dans l'évolution technique générale de la pêche.

A l'origine, les pirogues, manœuvrées par 8 rameurs, étaient utilisées pour la pêche à la senne de plage en saison chaude (DHONT et STAUCH, 1962), et pour la pêche à la sardinelle au filet maillant de surface en saison froide (ROSSIGNOL, 1955). La motorisation s'est généralisée au cours des années 1960, sans modification profonde de la pirogue : un chevalet supportant le moteur y est fixé sur le flanc arrière (un deuxième moteur hors-bord peut également être mis en service sur un chevalet amovible installé de l'autre côté, quand, ayant pêché au nord de Pointe-Noire, la pirogue chargée de poisson doit faire un long trajet contre la houle et les vagues). SAMBA note qu'en 1970, la majorité de la flottille Popoh est motorisée.

Parallèlement à la motorisation et à l'augmentation de la taille des pirogues, la senne de plage a été progressivement délaissée au profit du filet maillant à sardinelles, dont les profits peuvent être importants si des moyens de capture efficaces sont mis en œuvre ; cette spécialisation s'est également traduite par un accroissement de la longueur des filets embarqués : 120 à 150 m en 1955 (ROSSIGNOL), 150 à 400 m en 1972 (NIEL), 500 à 700 m, voire jusqu'à 1 000 m actuellement.

Le fruit de cette évolution est une unité de production constituée d'une pirogue de 11 m, de deux moteurs de 20 ch (dont un de réserve) et d'un filet de 500 à 700 m, dont le rendement peut atteindre 3 tonnes de sardinelles par nuit, dans les conditions les plus favorables.

Si la pêche à la sardinelle est la seule activité des Béninois en saisons froides (mai à septembre, et dans une moindre mesure, décembre-janvier), elle représente cependant un pourcentage important des sorties le reste de l'année, où d'autres engins sont aussi utilisés : la senne de plage pour la capture des pélagiques côtiers (carangues, chinchards) et de poissons divers (bars, mâchoirons, ...) ou de très jeunes sardinelles appelées « sardines », et le filet dormant de fond utilisé également en grandes longueurs et selon une organisation très différente.

La senne tournante coulissante n'est pratiquement pas utilisée par les Béninois de Pointe-Noire : la seule senne, acquise en 1981, ne sort que rarement, sans que les raisons de ce désintérêt soient claires : on parle de fonds trop « durs », de manque de stimulation par concurrence, etc. Un autre pêcheur envisage de s'équiper prochainement d'une senne. L'activité de la plupart des pêcheurs étrangers est donc centrée essentiellement sur la pêche au filet maillant de surface, ce qui apparaît clairement dans la composition en matériel des unités de pêche (fig. 2).

Organisation sociale et économique de la communauté béninoise.

L'unité de propriété est dans la plupart des cas la compagnie, qui groupe de 2 à 5 personnes dans la copropriété strictement égalitaire du matériel de pêche (à l'exception des filets dormants : cf. plus loin). L'équipe de pêche est complétée, si besoin est, par d'autres pêcheurs béninois, non propriétaires, et dans certains cas par des pêcheurs congolais. La propriété collective en compagnies est le mode dominant au sein de la communauté étrangère : sur 41 entreprises recensées, dans un des villages, 37 sont des compagnies. L'étude de l'organisation de la pêche et du partage des revenus suivant l'engin utilisé met en évidence les principes de fonctionnement d'une compagnie.

- *Au filet de surface* (à la senne de plage, le principe est le même, à quelques détails près), on déduit de la vente du poisson les frais communs — essence, huile, « ration » — puis on divise le revenu net en deux parts égales : la part de la compagnie, qui n'est touchée par aucun de ses membres, mais alimente l'épargne collective ou la provision pour achat et réparation de matériel, et la part de l'équipage, répartie à égalité entre les pêcheurs embarqués, avec cependant trois exceptions : le patron de la pirogue et le responsable du moteur touchent une prime variable selon le montant de la vente, de 1 000 F CFA à 7 000 F CFA pour le patron, et de 500 F CFA à 6 000 F CFA pour le « motoriste », tous les membres de la compagnie, embarqués ou non lors de la sortie, sont compris dans le partage.

La non-disponibilité immédiate, pour les co-propriétaires, du revenu de leur capital et son affectation partielle à des dépenses d'investissement ont certainement joué un rôle important dans l'évolution technique décrite ci-dessus. Les limites d'efficacité du type pratiqué étant atteintes dans de nombreuses compagnies (l'augmentation de puissance de pêche ne pouvant se faire que par l'adoption d'une pirogue encore plus grande avec un équipage plus nombreux), on assiste à un déplacement du type d'investissement : le matériel acheté sert plus à constituer une réserve, en cas de perte ou d'avarie, qu'à accroître la puissance de

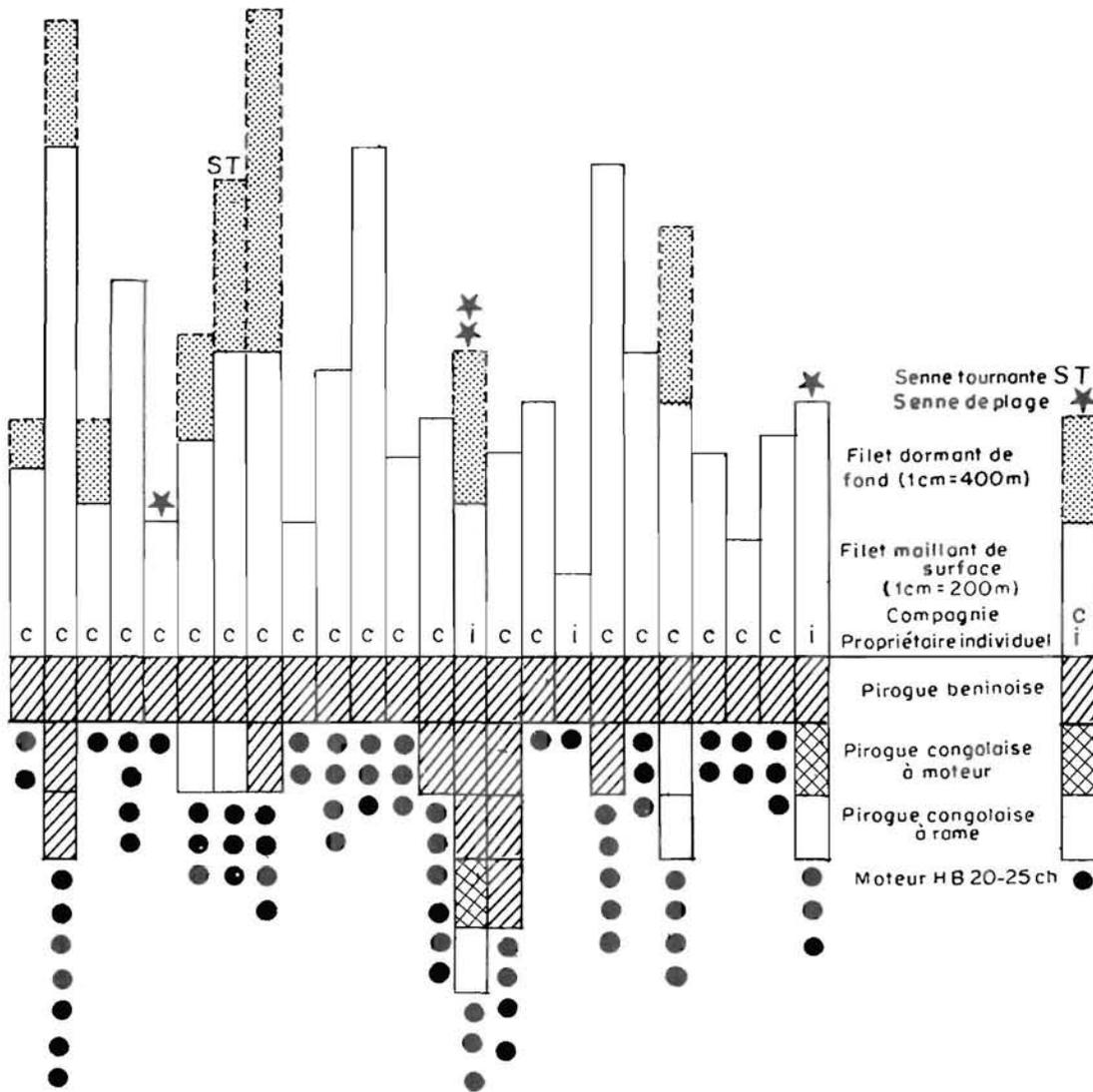


FIG. 2. — Inventaire du matériel d'un échantillon de 24 unités de pêche étrangères de Pointe-Noire.

pêche effectivement déployée lors d'une sortie en mer. Ce phénomène, d'intensité variable selon les compagnies, est illustré par la figure 3. Rappelons, à titre de comparaison, qu'une sortie de pêche à la sardinelle nécessite, par pirogue, 2 moteurs — dont un de secours — et de 5 à 9 éléments de filet.

Une autre constatation relative au partage du produit des filets de surface est que la rémunération du travail est identique pour tous, Béninois propriétaires ou non, et Congolais. Les membres de la compagnie disposent donc, pour leurs dépenses courantes de chefs de ménage, des mêmes ressources que les autres, ce qui, outre l'effet d'« épargne forcée » (CHABOUD, 1982), contribue sans doute à maintenir la cohésion et l'homogénéité sociale de la communauté béninoise.

La pêche aux filets dormants de fond se fait dans des conditions très différentes, puisque les filets n'appartiennent pas à la compagnie, mais aux pêcheurs eux-mêmes. Tout se passe en fait comme si les pêcheurs louaient le matériel de la compagnie (pirogue, moteurs) pour leur pêche personnelle : chacun vend, à son seul profit, le produit des nappes de filet qu'il a embarquées et les frais communs (essence, réparations du moteur et de la pirogue) sont partagés à égalité, quels que soient les montants des ventes individuelles.

L'existence d'une organisation différente pour la pêche aux filets dormants est peut-être liée au développement plus tardif de ce type de pêche chez les Béninois du Congo (par rapport à la senne de plage et au filet de surface), mais il est probable que l'attitude de la collectivité — la compagnie — vis-à-vis des

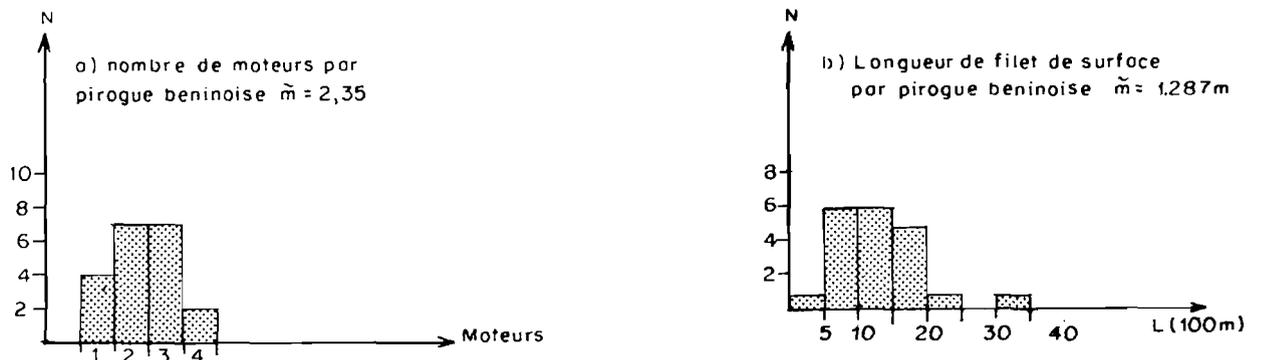


FIG 3. — Accumulation du matériel de pêche dans un échantillon de 20 compagnies.

risques importants de cette pêche (requins, fonds rocheux, courants) a été déterminante : ces risques sont laissés au libre choix des individus. On notera ainsi que 6 seulement des 20 chefs de compagnie interrogés (fig. 2) possèdent des filets dormants. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que le montage des nappes de filet apportées par chaque pêcheur ne prévoit pas la répartition des risques entre tous : les nappes de chacun sont regroupées, et non alternées tout au long du filet.

L'évolution technique décrite au paragraphe précédent a pu avoir lieu grâce à la création d'un système de copropriété propre aux communautés émigrées, au moins à celle du Congo : *en effet, la propriété collective des moyens de production n'existe pratiquement pas au Bénin* (PLIYA, 1980). On a vu comment ce système favorise l'accumulation du capital, l'augmentation de la productivité, et la cohésion du groupe.

C'est donc la conception même du rôle de la pêche et des pêcheurs dans la société qui a dû s'adapter aux nécessités de l'émigration. HODONOU (1971) insiste sur l'aspect communautaire de la pêche artisanale au Togo et au Bénin : « Nous noterons avant tout que la valeur économique du travail n'y est jamais dissociée de sa valeur humaine » (p. 78) ; « Le travail est bien plus défini à la mesure de leur équipe que cette équipe ne l'est à la mesure du travail » (p. 79), et encore : « C'est ainsi que les pêcheurs (...) pourront accepter, au-delà des limites rationnelles, l'aide plus ou moins efficace de travailleurs dans le besoin et c'est ainsi qu'ils embaucheront volontiers des manœuvres pour des tâches qu'ils auraient pu accomplir eux-mêmes » (p. 79). Cette solidarité étendue à toute la société n'a plus d'objet dans un groupe formé uniquement des pêcheurs et de leurs familles, dont les obligations sociales prennent désormais la forme d'aides financières directes à des parents dans le besoin ou de participation à des dépenses collectives au pays (PLIYA, 1980).

L'abandon de la senne de plage par les Béninois au Congo doit sans doute être aussi considéré sous cet aspect, même si les raisons économiques en sont évidentes : au Bénin comme dans de nombreux pays africains (DIAW, 1980, pour le cas du Sénégal), s'organise autour de l'utilisation (et parfois de la propriété, notamment au niveau de la famille) de cet engin un réseau de relations sociales impliquant de façons diverses des parents du propriétaire, des habitants du village, et des personnes extérieures pratiquant occasionnellement cette pêche (voyageurs de passage, chômeurs, ...). Quand la nécessité sociale disparaît pour ne laisser subsister que la recherche du profit, les pêcheurs peuvent délaisser cette activité et se consacrer à une technique plus rentable.

Les pêcheurs béninois du Congo ont donc adapté leur activité et leur organisation à l'objectif économique qui est à la base du processus d'émigration. Ils n'en ont pas pour autant rejeté toute trace de leur organisation traditionnelle.

La base de constitution des compagnies et des équipes de travail reste la famille ; cependant, les relations professionnelles et familiales sont toujours bien différenciées : ainsi, en mer, les rapports entre membres d'un équipage étant jugés incompatibles avec le respect qu'un fils doit à son père, on ne les verra jamais sortir sur la même pirogue : si l'un embarque, l'autre reste à terre.

Le recrutement de nouveaux pêcheurs (en général dans la parenté du chef de la compagnie) est proposé au chef de la communauté et doit recevoir son accord ; l'argent du voyage n'étant en principe jamais avancé, le postulant doit disposer d'économies suffisantes, ce qui explique l'absence des classes les plus jeunes de la pyramide des âges chez les Popoh (fig. 4). Si le nouvel arrivant est reconnu inapte ou indésirable, son voyage de retour lui est payé et l'expérience se solde par une perte pour la compagnie.

Tous les mouvements de pêcheurs doivent être signalés au chef de la colonie, la non-observation de cette règle plaçant implicitement le contrevenant sinon hors du groupe, du moins hors de l'autorité mais aussi de la protection du chef. Ce dernier, outre ses prérogatives internes à la colonie, est le représentant

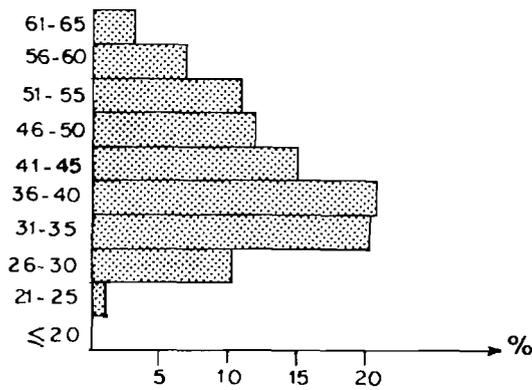


FIG 4. — Structure d'âge de la population des pêcheurs Popoh (d'après CHABOUD, 1982).

des pêcheurs étrangers vis-à-vis de l'administration congolaise des Pêches et des autorités locales (chef de quartier) avec qui les litiges sont débattus et réglés.

La cohésion de la communauté béninoise se manifeste en particulier, à l'occasion des deuils qui entraînent l'arrêt total de la pêche pendant une durée variable : deux jours pour le décès d'un enfant, d'un pêcheur en congé au Bénin, d'un pêcheur congolais disparu au cours d'une sortie sur une pirogue Popoh ; une semaine pour le décès en mer de l'un des leurs.

L'avitaillement en matériel de pêche et l'écoulement du poisson sont en partie contrôlés par la colonie béninoise de Pointe-Noire (les pêcheurs, leurs familles, et les commerçants) :

— en amont, les pirogues sont importées du Bénin (ou parfois de pays voisins) par cargo, de même que les filets, importés directement ou achetés à des commerçants béninois en ville ; seuls les moteurs passent par les circuits d'importations classiques, tels que les sociétés CFAO, SCKN, etc. ;

— en aval, la commercialisation et la transformation (fumage) du poisson débarqué par les Béninois sont assurées en partie par leurs épouses qui revendent ensuite aux détaillantes.

Les Béninoises s'approvisionnent aussi bien auprès des armements industriels que de leurs compatriotes, mais n'ont l'exclusivité de ce dernier marché que lorsque leurs stocks en fumoirs ou les apports du jour sont au plus bas.

Il est difficile d'évaluer les quantités de poisson qui transitent par les fumoirs des Béninoises (qui ne vendent pratiquement pas en frais), mais ADRIEN (1981) estime à 90 tonnes de sardinelles leur capacité journalière de transformation, ce qui est en général très supérieur à la production artisanale. On a par ailleurs noté (le 9-02-84) la vente exclusive aux Béninoises de l'une des plages de 22,5 tonnes de sardinelles (représentant environ 40 % de la production journalière). On constate ainsi que, si elles partagent le marché avec les mareyeuses et transformatrices congolaises, les Béninoises ont dans la plupart des cas la possibilité d'absorber la totalité des débarquements de la flottille Popoh. On verra toutefois qu'il est un domaine où la colonie béninoise n'est pas complètement autosuffisante : celui de la force de travail.

Interactions avec le milieu de la pêche congolaise.

L'implantation à Pointe-Noire d'un nombre croissant d'unités de pêche de plus en plus performantes a influencé à des degrés variables certains aspects de la pêche congolaise.

La concurrence est donc vive entre pêche industrielle sardinière et pêche artisanale béninoise pour l'approvisionnement de la région de Pointe-Noire, au point que les armements industriels ont parfois dû limiter les sorties en mer de leurs sardiniers pour éviter l'engorgement du marché et l'effondrement des prix (NIEL, 1973). Depuis, la croissance de la ville et la stagnation de la production halieutique ont fait disparaître cet aspect de la concurrence.

Approvisionnement en poisson.

La pêcherie béninoise constitue la source principale de poisson d'origine artisanale, comme le montrent les statistiques de pêche de l'année 1983 dans le tableau 1. On peut également rapprocher ces chiffres de la production des sardiniers industriels qui en 1983 ont débarqué 7 593 tonnes de poisson, dont 92,7 % de sardinelles.

Engins	Pirogues béninoises	Total pêche artisanale
Engins de surface	6 530 t (*)	7 121 t
Filets de fond	401 t	757 t

(*) dont 95,2 % de sardinelles.

TABL. 1. — Statistiques de la pêche artisanale en 1983.

Au niveau du marché, le fumage des sardinelles, réalisé en grande partie par les Béninoises chez qui ADRIEN (1981) a recensé près de 2 000 fumoirs, permet d'absorber les fluctuations journalières des débarquements et de commercialiser le poisson dans les centres secondaires de la région de Pointe-Noire où il ne peut pas parvenir à l'état frais.

Influence technique sur la pêche artisanale locale.

La présence de pêcheurs immigrants dans un pays s'est le plus souvent traduite par l'adoption de certaines techniques nouvelles par les pêcheurs autochtones ; ce fut le cas notamment en Sierra Leone où les pirogues et les filets employés par les immigrants ghanéens à partir de 1957 ont été rapidement généralisés et adaptés aux conditions locales (FDRU, 1959-1966).

Il semble qu'au Congo, cet effet d'entraînement n'ait que peu joué, malgré la longue cohabitation des pêcheurs locaux (Vili) et étrangers. Même si, comme le montrent les témoignages antérieurs à leur arrivée (DARBOUX, *et al.*, 1906 ; GRUVEL, 1913), les pêcheurs Popoh n'ont pas introduit d'engins de pêche complètement inconnus à Pointe-Noire, ils ont montré l'indéniable supériorité de leur organisation et de leur conception du travail. En particulier, deux éléments n'ont pratiquement pas pénétré le milieu de la pêche Vili :

— organisation collective du travail et de la propriété : seule l'existence d'un noyau stable de pêcheurs permet le fonctionnement régulier et durable d'une équipe ; par ailleurs, l'individualisme et la méfiance mutuelle sont des obstacles à l'acquisition en commun d'un matériel de pêche onéreux : or, le capital nécessaire à une unité de pêche Popoh est désormais sans commune mesure avec les revenus d'une unité de pêche Vili ;

— entretien régulier du matériel de pêche : alors que les filets des Béninois sont ramendés tous les jours, ceux des Vili présentent souvent de nombreuses déchirures : les nappes ne sont ramendées qu'épisodiquement, ou même sont changées intégralement sans ramendage quand leur état est jugé trop mauvais ; la puissance de pêche des pirogues congolaises s'en trouve diminuée d'autant.

Les raisons de cette situation sont très complexes et tiennent autant à la structure et au fonctionnement de la société Vili qu'à des facteurs techniques ou économiques. On peut remarquer que les seuls cas d'adoption de techniques béninoises sont ceux où une unité de pêche a été rachetée à l'occasion d'un départ volontaire ou d'une expulsion. Ces initiatives ont toujours été le fait d'investisseurs extérieurs au monde de la pêche, et la plupart de ces entreprises ont connu l'échec après une période plus ou moins longue.

Emploi et formation de pêcheurs congolais.

Ce troisième aspect de l'impact de la communauté étrangère n'est pas le moindre, par les revenus qu'il engendre, mais aussi par la preuve qu'il apporte qu'à défaut de « transfert de technologie » (cf. plus haut), un transfert de savoir-faire s'est effectué au fil des ans. En effet, de nombreux pêcheurs congolais sont employés dans des unités de pêche Popoh. Les caractéristiques essentielles de ce phénomène sont les suivantes.

- C'est un emploi en grande partie saisonnier, lié à la pêche au filet de surface (sardinelle). On a vu plus haut que les filets dormants étaient employés selon une organisation différente où seuls les propriétaires embarquent : les pêcheurs congolais qui n'apportent que leur travail n'ont donc pas leur place dans cette pêche.

- Le recours aux pêcheurs locaux est très variable d'une unité de pêche à l'autre, depuis la compagnie intégralement étrangère jusqu'au propriétaire individuel dont toute l'équipe est congolaise, en passant par tous les effectifs intermédiaires.

- Enfin, la mobilité des pêcheurs congolais fait qu'il n'y a pas de correspondance entre le nombre de « places disponibles » sur une pirogue et le nombre de pêcheurs Vili qui vont occuper successivement cette place. Ainsi, les deux unités de pêche étrangères intégrées dans le suivi socio-économique du Centre ORSTOM de Pointe-Noire ont employé respectivement 5 et 7 fois plus de pêcheurs différents que de « places disponibles », au cours d'une période de 7 mois.

La répartition du nombre de sorties effectuées par chaque pêcheur dans l'une de ces entreprises (fig. 5) montre qu'à côté d'un noyau stable de 4 ou 5 personnes, gravitent un certain nombre de pêcheurs plus ou moins réguliers. Cette figure ne concerne d'ailleurs qu'une partie de l'activité de l'unité de pêche : en plus de la grande pirogue utilisée pour le filet de surface, une pirogue plus petite sert à mouiller une des deux sennes de plage : un certain nombre de ceux qui ne pêchent qu'occasionnellement au filet de surface participent plus régulièrement aux opérations de la senne de plage ; de plus, l'effectif total est sous-estimé, puisque des pêcheurs tirent sur la senne de plage sans jamais sortir en mer.

Ces trois caractéristiques rendent impossible une détermination précise du nombre de Congolais liés à la pêcherie béninoise. Cependant, l'importance du phénomène peut être mesurée indirectement de deux façons.

1° L'enquête par questionnaire menée en décembre 1983 a montré que, sur 89 pêcheurs Vili non propriétaires interrogés à Pointe-Noire, 48,3 % pêchaient, au moment de l'enquête, avec les Béninois, et 53,9 % l'avaient fait au cours de la saison sèche précédente (tabl. 2). La similitude des nombres de réponses

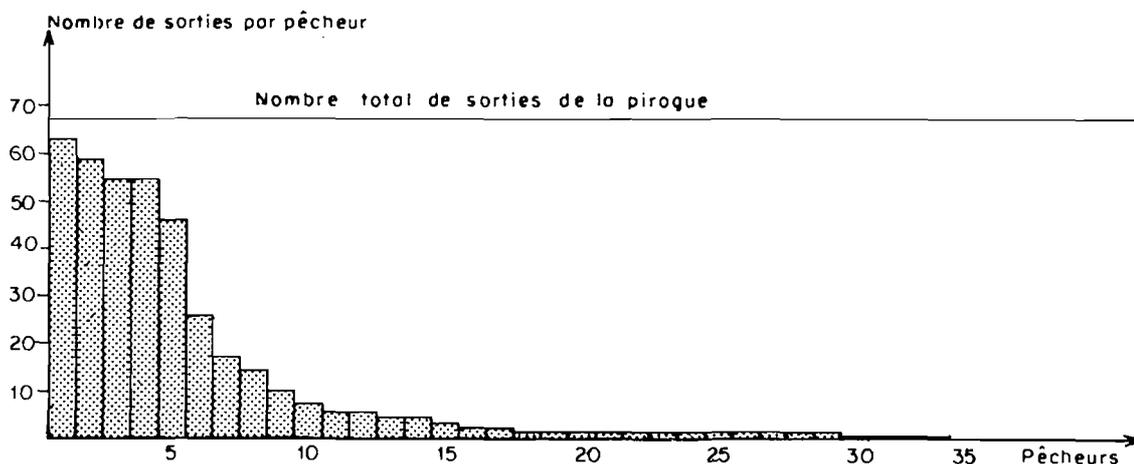


FIG 5. — Nombre de sorties en mer des 34 pêcheurs congolais ayant embarqué sur une pirogue togolaise du 5-10-83 au 9-5-84.

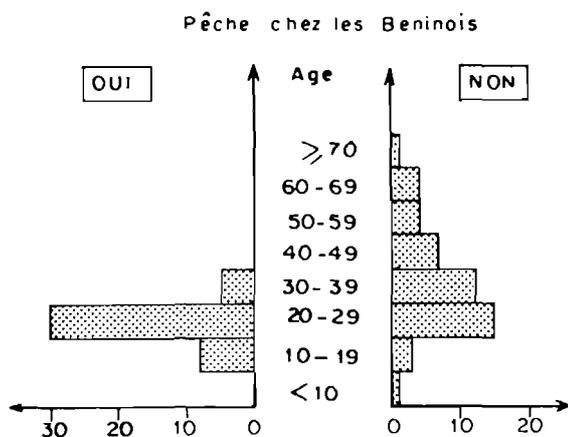


FIG. 6. — Pyramide des âges des pêcheurs congolais interrogés sur leur participation à la pêche béninoise.

	Pêche en saison sèche		
	NON	OUI	
Pêche pendant l'enquête			
OUI	41	5	46
NON	0	43	43
	41	48	89

TABL. 2. — Participation des pêcheurs Vili interrogés, à la pêche béninoise.

d'une centaine de marins qui manqueraient. En réalité, les pirogues béninoises ne sortent jamais toutes ensemble : l'effectif des Congolais embarqués est donc en général très inférieur à ce déficit théorique. Cependant, sur 24 compagnies ou entreprises individuelles étrangères enquêtées, 10 déclarent employer un total de 29 pêcheurs congolais de façon permanente et mentionnent un certain nombre d'occasionnels. Compte tenu du fait qu'une place à bord peut être occupée alternativement par plusieurs pêcheurs, on peut penser qu'une centaine de pêcheurs congolais tirent leur revenu principal de la pêche béninoise, et qu'un grand nombre d'autres y trouvent un revenu d'appoint.

Un autre aspect de l'impact des étrangers est lié à la jeunesse des Congolais embarqués, qui apprennent parfois leur métier avec eux. 15 % des pêcheurs non propriétaires interrogés ont déclaré avoir appris la pêche dans une équipe de Béninois.

positives (43 et 48) s'explique par le fait que l'enquête a eu lieu à une période où la plupart des Béninois pratiquaient la même activité (pêche au filet de surface) qu'en saison sèche : l'emploi des Congolais s'effectuait donc dans les mêmes conditions. Par ailleurs, la répartition des réponses entre les quatre situations possibles indique que ce sont les mêmes pêcheurs qui travaillent chez les Béninois d'une saison sur l'autre. Cette sous-population se caractérise par sa structure d'âge très jeune (fig. 6). L'examen des réponses en tenant compte des différents modes de sélection des pêcheurs enquêtés (rencontre au hasard, indication d'un autre pêcheur, connaissance préalable de l'enquêteur) donne à penser que le biais dû à l'échantillonnage, dont l'existence ne fait pas de doute, ne remet pas en question l'ordre de grandeur du pourcentage obtenu.

2° Le déficit en pêcheurs de la population béninoise, par rapport à la capacité d'embarquement de leur parc piroguier, permet d'obtenir une estimation de la contribution potentielle des pêcheurs Vili. Les relevés statistiques quotidiens du Centre ORSTOM de Pointe-Noire montrent qu'une pirogue Popoh sortant au filet de surface embarque en moyenne 4,92 pêcheurs. Dans l'un des deux villages de pêcheurs, dont les effectifs sont connus, on compte 182 pêcheurs étrangers pour 47 pirogues ; si toutes ces pirogues devaient sortir en même temps, il faudrait donc 49 pêcheurs congolais pour compléter les équipages. Étendu à l'ensemble de la flottille béninoise, ce serait plus

Conclusion.

L'étude de la pêcherie béninoise de Pointe-Noire — qui n'est qu'un cas particulier du réseau d'interrelations qui se sont nouées entre les milieux de la pêche artisanale de nombreux pays ouest-africains — souligne les caractères spécifiques qui la distinguent de son milieu d'origine et de son milieu d'accueil.

— Le petit noyau d'immigrants pratiquant dans les années 1950 la pêche traditionnelle de leur pays s'est progressivement transformé, en dépit des coups d'arrêt à sa croissance, en une communauté importante où les techniques de pêche employées ainsi que l'organisation socio-économique de la production se sont adaptées à la situation particulière d'émigrés. Sur le plan technique, on peut considérer que l'unité de capture (pirogue - moteurs - filets) de la pêche à la sardinelle au filet maillant a atteint un niveau technique où le rendement est proche du maximum. Sur le plan socio-économique, l'association des propriétaires en compagnies permet l'épargne et l'investissement nécessaires à ce type de pêche.

— La communauté béninoise de Pointe-Noire contrôle une grande partie des activités liées à sa pêche, à travers les commerçants et les mareyeuses, mais elle ne s'est pas affranchie d'une certaine dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre congolaise. En revanche, bien que de nombreux pêcheurs Vili participent ou aient participé à la pêcherie béninoise, la pêche artisanale congolaise n'a que très peu bénéficié de l'exemple des Béninois ; ceux-ci gardent une place prépondérante dans l'approvisionnement en poisson de la région.

BIBLIOGRAPHIE

- ADRIEN (B.), 1981. — *Le fumage artisanal du poisson de mer au Congo.* - Doc. n° 55 N.S., Centre ORSTOM Pointe-Noire : 41 p.
- BOUBERI (D.), HIEDARE (J.-P.), KONAN (J.), 1983. — La pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire : le potentiel de pêche. — *Arch. Sci. CRO Abidjan*, 9 (1) : 11-29.
- CHABOUD (C.), 1982. — Les aspects socio-économiques artisanale Maritime au Congo. — *Doc. sci. Centre ORSTOM de Pointe-Noire*, 57 N.S. : 63 p.
- DARBOUX (G.), STELIAN (P.), COTTE (J.), VAN GRAVER (F.), 1906. — *L'industrie des pêches aux Colonies.* — Barlatier, Marseille : 516 p.
- DHONT (Y.), 1963. — La pêche à Pointe-Noire et ses possibilités de développement. — *ORSTOM, Inst. de Rech. Sci. au Congo, Brazzaville* : 154 p.
- DHONT (Y.) et STAUCH (A.), 1962. — La pêche à Pointe-Noire. — *Doc. Centre ORSTOM de Pointe-Noire*, 131 S.R. : 6 p.
- DIAW (C.), 1980. — Approche monographique d'une grande senne de plage de Hann. — *Centre Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye* : 27 p.
- FDRU, 1959 à 1966. — Report on Fisheries. — Fisheries Development and Research Unit, Freetown, Sierra Leone.
- GERLOTTO (F.), MENSAH (M.A.), STEQUIERT (B.), 1979. — La pêche au Ghana. — *La Pêche maritime*, 1210 : 7 p.
- GRUVEL (A.), 1913. — L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique. — Larose, Paris : 193 p.
- GUEREDRAT (J.A.), 1981. — Congo in : Rapport de la consultation sur la pêche artisanale dans la région du COPACE, Dakar 1^{er}-4 déc. 1981. COPACE/TECH/82/39 : 4-8.
- HODONOU (J.-C.), 1971. — La pêche sur la bande côtière Togo-Dahomey. — *Mémoire, Univ. Louis Pasteur, Strasbourg* : 179 p.
- LAMENDOUR (P.), TICHINE (V.), 1976. — Le traitement et la commercialisation du poisson en République Populaire du Congo. F1 : PRC/74/001/1, FAO, Rome : 37 p.
- LASSARAT (A.), 1958. — La pêche en Côte-d'Ivoire. *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, 22 (1) : 31-63.
- LAURE (J.), 1968. — La pêche artisanale du littoral du Cameroun. Essai d'estimation quantitative. *Centre ORSTOM de Yaoundé, section de nutrition* : 49 p.
- LAWSON (R.) et ROBINSON (M.-A.), 1983. — Les besoins et les possibilités d'aménagement de la pêche piroguière dans la région du COPACE. CGCAF/TECH/83/47 : 28 p.
- M'FINA (P.), 1979. — Rapport sur les pêches et la recherche halieutique en République Populaire du Congo. — *Rap. int. Centre ORSTOM Pointe-Noire*, 6 p.
- NIEL (J.), 1973. — Les moyens et les caractéristiques de la pêche artisanale des sardinelles à Pointe-Noire. Essai de comparaison avec la pêche industrielle. — *Man. non publ. Centre ORSTOM Pointe-Noire* : 32 p.
- PLIYA (J.), 1980. — La pêche dans le sud-ouest du Bénin. Etude de géographie appliquée sur la pêche continentale et maritime. — *Agence de Coop. cult. et techn., Paris* : 296 p.
- ROSSIGNOL (M.), 1955. — Les sardinelles de la région de Pointe-Noire. Perspectives économiques qu'elles offrent. — *Sci. et Pêche*, n° 31 : 3-6.
- SAMBA (G.), 1970. — La pêche au Congo-Brazzaville. Stade actuel - perspectives d'avenir. — *Univ. Bordeaux* : 146 p.
- SCET International, 1980. — Etude régionale sur la pêche maritime dans le golfe de Guinée : la pêche maritime au Congo - diagnostic et perspectives. — CCE-FED : 116 p.
- VENNETIER (P.), 1968. — Pointe-Noire et la façade maritime du Congo-Brazzaville. — *Mém. ORSTOM*, 26 : 458 p.